

M. McCULLOCH: Ce devait être beaucoup pire il y a quinze ans qu'aujourd'hui?

M. MOORE: Cela a été une grosse année pour nous.

M. SHAW: Avez-vous alors engagé plus de main-d'œuvre?

M. MOORE: Nous avons à peine de l'ouvrage pour les hommes que nous avons.

M. BERCOVITCH: La baisse des affaires n'a-t-elle pas été la cause de l'embauchage d'un plus petit nombre d'hommes?

M. MOORE: Oui, la baisse de nos affaires.

M. EMMERSON: Cela ne veut pas dire nécessairement que les affaires du chemin de fer baissent.

M. MOORE: Non.

M. EMMERSON: En ayant des trains plus rapides vous parcourez plus de milles et nos locomotives tirent de plus fortes charges, et vous avez besoin moins de main-d'œuvre aujourd'hui que pour la même quantité de trafic il y a quelques années.

M. MOORE: C'est très vrai, mais nous avons beaucoup plus de mises à la retraite.

M. DONNELLY: Avez-vous une liste de vos chômeurs et le nombre d'hommes que vous avez eu depuis dix ans?

M. MOORE: Voulez-vous dire année par année?

M. DONNELLY: Oui, année par année.

M. MOORE: Année par année. Je puis vous fournir cette liste.

M. DONNELLY: Juste pour que le Comité sache si la situation s'est améliorée ou non.

M. BRADETTE: Je demanderai à M. Moore de s'étendre un peu sur la question. Votre fraternité, si je comprends bien, couvre tout le Canada et comprend une série de syndicats locaux qui pourvoient aux différentes parties du réseau?

M. MOORE: Oui.

M. BRADETTE: Apparemment quelques-uns de vos dirigeants ont peut-être agi avec un peu de négligence en ne renseignant pas la fraternité sur la situation de la main-d'œuvre. Vous avez des officiers ambulants qui ont de l'expérience. Ce surplus de main-d'œuvre aurait pu servir quelque part sur la ligne. Vous y auriez trouvé la solution de votre problème, même aujourd'hui. Cela aurait été la solution de votre problème même il y a quelques années. Je fais cette déclaration parce que, sur plusieurs sections de la ligne, on a engagé de nouveaux employés. Je sais qu'il en est ainsi dans notre partie du pays. Il doit y avoir quelque chose qui fait défaut dans votre organisation.

M. MOORE: Plusieurs de ces hommes ont été engagés ailleurs sur notre réseau, mais il appartient à chaque ouvrier de décider s'il sera mieux après quinze ans de service sur le territoire où il a commencé, ou en commençant de nouveau sur un autre territoire et en perdant ses droits d'ancienneté.